

## LISTE DES PLANTES UTILISEES DANS NOS FABRICATIONS

Nom Français	Nom scientifique	Famille botanique	Partie(s) de plante	Type d'extrait	Ratio plante / extrait	Quantité de l'extrait par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
<b>Ail</b>	Allium sativum	Liliaceae	Bulbe	Poudre	01-janv	360 mg	Sans objet
<b>Acerola</b>	Malpighia punicifolia	Malpigiaceae	Fruit	Extrait aqueux	10-janv	216,5 mg	Sans objet
<b>Ananas</b>	Ananas comusus	Bromeliaceae	Tige	Poudre	01-janv	600 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans limite et condition.
<b>Artichaut</b>	Cynara scolymus	Asteraceae	Cœur	Poudre	01-janv	300 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 06/08/1999 sans limite et condition.
<b>Bambou</b>	Bambusa arundinacea	Poaceae	Exsudat	Poudre	01-janv	180 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 18/12/2001 sans limite et condition.
<b>Blé</b>	Triticum vulgare	Poaceae	Germe	Poudre	01-janv	47,9 mg	Sans objet
<b>Bourrache</b>	Borrago officinalis	Boraginaceae	Semence	Huile à 20 % de GLA	Sans objet	750 mg	Sans objet
<b>Bruyère</b>	Calluna (erica) vulgaris	Ericaceae	Sommité	Poudre	01-janv	480 mg	Sans objet
<b>Busserole</b>	Arctostaphylos uva-ursi	Ericaceae	Fruit : sommité	Poudre	01-janv	480 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans limite et condition.
<b>Cactus</b>	Opuntia-ficus indica	Cactaceae	Feuille	Poudre	01-janv	1 095 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 13/04/2000 sans limite et condition.
<b>Café vert</b>	Coffea cruda	Coffeaceae	Graine	Extrait hydro alcoolique (30 %)	10-janv	100 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans aucune limite et condition.
<b>Cannelle</b>	Cinamomum zeylanicum	Lauraceae	Ecorce	Poudre	01-janv	100 mg	Sans objet

## LISTE DES PLANTES UTILISEES DANS NOS FABRICATIONS

Nom Français	Nom scientifique	Famille botanique	Partie(s) de plante	Type d'extrait	Ratio plante / extrait	Quantité de l'extrait par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
<b>Cassis</b>	Ribes nigrum	Grossulariaceae	Feuille	Poudre	01-janv	480 mg	Sans objet
<b>Chardon marie</b>	Sibylum marianum	Asteraceae	Graine	Poudre	01-janv	300 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 06/08/1999 sans limite et condition.
Nom Français	Nom scientifique	Famille botanique	Partie(s) de plante	Type d'extrait	Ratio plante / extrait	Quantité de l'extrait par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
<b>Chiendent</b>	Elymus repens	Poaceae	Racine	Poudre	01-janv	480 mg	Sans objet
<b>Chlorella</b>	Chlorella vulgaris	Chlorophytes	Plante	Poudre	01-janv	62 mg	Autorisée par l'arrêté royal belge du 13/04/2000 sans aucune limite et condition.
<b>Chrysantellum americanum</b>	Chrysantellum americanum	Chrysantellaceae	Feuille	Poudre	01-janv	600 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans limite et condition.
<b>Citron</b>	Citrus aurantium	Rutaceae	Ecorce	Extrait sec hydro alcoolique (50 %)	10 / 1	240 mg	Sans objet
<b>Citron</b>	Citrus limonia	Rutaceae	Fruit	Poudre	01-janv	300 mg	Sans objet
<b>Courge</b>	Curcubita pepo	Curcubitaceae	Graine	Poudre	01-janv	502 mg	Sans objet
<b>Cramberry (canneberge)</b>	Vaccinium macrocarpon	Ericaceae	Fruit	Poudre	01-janv	360 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans limite et condition.
<b>Curcuma</b>	Curcuma longa	Zingiberaceae	Rhizome	Extrait sec hydroalcoolique (50 %)	Qs titre à 95 % en curcumine	800 mg	Sans objet

## LISTE DES PLANTES UTILISEES DANS NOS FABRICATIONS

Nom Français	Nom scientifique	Famille botanique	Partie(s) de plante	Type d'extrait	Ratio plante / extrait	Quantité de l'extrait par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
<b>Cynorrhodon</b>	Rosa canina	Rosaceae	Baie	Poudre	01-janv	420 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans limite et condition.
<b>Echinacea</b>	Echinacea purpurea	Echinaceae	Racine	Poudre	01-janv	420 mg	Sans objet
<b>Fenugrec</b>	Trigonelle foenum-graecum	Fabaceae	Graine	Extrait hydro alcoolique (30	06-janv	80 mg	Sans objet
<b>Fucus</b>	Fucus vesiculosus		Thalle	Poudre	1 / 1	200 mg	Sans objet
<b>Ginkgo biloba</b>	Ginkgo biloba	Ginkgoaceae	Feuille	Poudre	01-janv	376,5 mg	Sans objet
<b>Gugul</b>	Commiphora mukul	Burséraceae	Périne	Extrait sec eau – acétate d'éthyle (50 %),	ratio 5 à 10 / 1	200 mg	Sans objet
<b>Gymnema</b>	Gymnema sylvestris	Asclépiadaceae	Partie aérienne	Extrait par acétone	05-janv	50 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans aucune limite et condition.
<b>Hamamelis</b>	Hamamelis virginiana	Hamamelidaceae	Feuille / sommité	Poudre	01-janv	330 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 06/08/1999 sans limite et condition.
<b>Harpagophytum</b>	Harpagophytum procumbens	Pedaliaceae	Racine	Poudre	01-janv	420 mg	Sans objet
<b>Kudzu</b>	Pueraria pseudo-hiesuta	Fabaceae	Racine	Extrait sec hydro alcoolique (30 %)	06-janv	600 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans limite et condition.
<b>Lavande</b>	Lavandula officinalis	Labiaceae	Fleur	Poudre	01-janv	480 mg	Sans objet
<b>Lithothamne</b>	Lithothamnium calcareum	Corallinaceae	Plante	Poudre	01-janv	200 mg	Sans objet
<b>Maca</b>	Lepidium meyenii	Brassicaceae	Tubercule	Poudre	01-janv	2 448 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 18/12/2001 sans limite et condition.

## LISTE DES PLANTES UTILISEES DANS NOS FABRICATIONS

Nom Français	Nom scientifique	Famille botanique	Partie(s) de plante	Type d'extrait	Ratio plante / extrait	Quantité de l'extrait par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
<b>Marron d'inde</b>	Aesculus hippocastanum	Sapindaceae	Noix	Poudre	01-janv	330 mg	Sans objet
<b>Mélicot</b>	Melilotus officinalis	Fabaceae	Sommité / feuille	Poudre	01-janv	240 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 06/08/1999 sans limite et condition.
<b>Melon</b>	Cucumis melo	Curcubitaceae	Fruit	Lyophilisat	01-janv	15 mg	Sans objet
<b>Echinacea</b>	Echinacea purpurea	Echinaceae	Racine	Poudre	01-janv	420 mg	Sans objet
<b>Momordica charantia (melon amer)</b>	Momordica charantia	Cucurbitaceae	Fruit	Poudre	01-janv	400 mg	Le melon amer est une denrée alimentaire fréquemment utilisée en Amérique du Sud.
<b>Noisetier</b>	Corylus avellana	Betulaceae	Feuille	Poudre	01-janv	330 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 06/08/1999 sans limite et condition.
<b>Nopal</b>	Opuntia-ficus indica	Cactaceae	Feuille	Extrait sec	01-janv	200 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 13/04/2000 sans limite et condition.
<b>Olivier</b>	Olea europaea	Oleaceae	Feuille	Poudre	01-janv	160 mg	Sans objet
<b>Momordica charantia (melon amer)</b>	Momordica charantia	Cucurbitaceae	Fruit	Poudre	01-janv	400 mg	Le melon amer est une denrée alimentaire fréquemment utilisée en Amérique du Sud.
<b>Onagre</b>	Oenothera biennis	Onagraceae	Semence	Huile à 9 % de GLA	Sans objet	750 mg	Sans objet
<b>Oranger</b>	Citrus aurantium var. amara	Rutaceae	Fleur	Poudre	01-janv	480 mg	Sans objet
<b>Orthosiphon</b>	Orthosiphon aristatus	Labiaceae	Feuille	Poudre	01-janv	600 mg	Sans objet
<b>Ortie piquante</b>	Urtica dioica	Urticaceae	Racine	Poudre	01-janv	200 mg	Sans objet

## *LISTE DES PLANTES UTILISEES DANS NOS FABRICATIONS*

Nom Français	Nom scientifique	Famille botanique	Partie(s) de plante	Type d'extrait	Ratio plante / extrait	Quantité de l'extrait par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
<b>Papaye</b>	Carica papaya	Caricaceae	Feuille/fruit	Poudre fermentée	01-janv	600 mg	Sans objet
<b>Passiflore</b>	Passiflora incarnata	Passifloraceae	Sommité	Poudre	01-janv	240 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 06/08/1999 sans limite et condition.
<b>Pissenlit</b>	Taraxacum officinalis	Astéracées	Feuille et racine	Poudre	1 / 1	360 mg	Sans objet
<b>Poivre noir</b>	Piper nigrum	Piperaceae	Graine	Extrait sec hydroalcoolique (30 %)	Qs titre à 95 % en pipérine	10 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans limite et condition.
<b>Pourpier</b>	Portulaca olearia	Portulacaceae	Parties aériennes	Poudre	01-janv	120 mg	Sans objet
<b>Prêle</b>	Equisetum arvense	Equisetaceae	Sommité	Poudre	01-janv	420 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 06/08/1999 sans limite et condition.
<b>Radis noir</b>	Raphanus sativus	Brassicaceae	Racine	Poudre	01-janv	600 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29/08/1997 sans limite et condition.
<b>Reine des prés</b>	Ulmaria filipendula	Ulmariaceae	Sommités fleuries	Poudre	01-janv	120 mg	Sans objet
<b>Sauge</b>	Salvia officinalis	Labiæ	Feuille	Huile essentielle	01-janv	30 mg	Autorisé par l'arrêté royal belge du 29 /08/1997 sans limite et condition.
<b>Shitaké</b>	Lentinula edodes	Tricholomataceae	Plante entière	Poudre	01-janv	1 200 mg	Le shitaké est un champignon comestible très utilisé au Japon et en Chine

## LISTE DES PLANTES UTILISEES DANS NOS FABRICATIONS

Nom Français	Nom scientifique	Famille botanique	Partie(s) de plante	Type d'extrait	Ratio plante / extrait	Quantité de l'extrait par DJR (DJR maximale)	Éventuelles restrictions réglementaires prévues par les autres États membres ou partie à l'accord sur l'EEE.
<b>Soja</b>	Glycine max	Fabaceae	Fève	Extrait hydro alcoolique	Qs teneur en isoflavones à 40 %	60 mg	Sans objet
<b>Spiruline</b>	Spirulina plavensis	Phomidiaceae	Plante	Poudre	01-janv	80 mg	Sans objet
<b>Thé vert</b>	Camelia sinensis	Théacées	Feuille	Poudre	01-janv	400 mg	Sans objet
<b>Tomate</b>	Lycopersicum esculantum	Solanaceae	Fruit	Extrait sec	Qs 5% de lycopène	21,6 mg	Sans objet
<b>Valériane</b>	Valeriana afficinalis	Valerianaceae	Racine	Poudre	01-janv	240 mg	Sans objet
<b>Vigne rouge</b>	Vitis vinifera	Vitaceae	Feuille	Poudre	01-janv	600 mg	Sans objet
<b>Yam</b>	Dioscorea villosa	Dioscoreaceae	Rhizome	Extrait	Qs teneur en diosgénine à 16 %	1 980 mg	Sans objet